

Précautions à prendre avec les produits ménagers

- Tenir hors de la portée des enfants.
- Utiliser dans un endroit bien ventilé : aérer la pièce pendant et après le nettoyage et éviter de respirer directement le produit.
- Mettre à l'abri de la chaleur et à l'écart des aliments.
- Attention au surdosage, respecter les dilutions.
- Porter des gants de ménage en bon état pour limiter la pénétration du produit par la peau et les risques d'allergie.
- Se laver les mains après utilisation avant de les porter à la bouche, notamment pour boire et manger.
- **Ne jamais mélanger les produits** car des gaz toxiques pourraient se dégager (eau de javel et ammoniac par exemple).
- **Ne pas reconditionner les produits dans des emballages sans étiquette** => risque d'intoxication accidentelle. De plus, certains d'entre eux sont équipés de bouchons de sécurité pour enfant qui ont l'avantage de retarder leur ouverture.
- **Eviter les sprays et bombes** : préférer les solutions à appliquer sur un chiffon pour limiter la pénétration dans les voies respiratoires.

Un nettoyage régulier empêche la saleté de s'accumuler et évite ainsi d'avoir à employer des produits agressifs, souvent concentrés en agents toxiques.



Effets sur la santé

Les effets peuvent être immédiats : brûlure de la peau, nausées, vomissements, maux de tête, vertiges, gêne respiratoire, perte de connaissance, allergies...

Les effets peuvent être différés de quelques jours à une quarantaine d'année après l'exposition : eczéma, asthme, cancers, insuffisance rénale, infarctus...



Effets sur les installations et l'environnement

Les produits chimiques peuvent être à l'origine d'explosions et d'incendies. Ils peuvent également contaminer l'eau, le sol, ou l'air en cas de rejet sans traitement préalable. Il est donc essentiel de respecter les consignes de stockage, d'utilisation et d'élimination.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail.

Edition d'avril 2015



 www.presanse.org

Le
risque
chimique :
généralités



 **Présanse**
Prévention-Santé-Sud-Est
Association des Services de
Santé au Travail Paca-Corse

Nous sommes tous concernés par les produits chimiques, que ce soit dans le cadre de notre travail ou à la maison en utilisant des produits ménagers, de bricolage ou de jardinage.

Leur utilisation peut se révéler dangereuse pour notre santé et pour notre environnement, notamment si leurs consignes d'utilisation, de stockage et d'élimination ne sont pas respectées.

Voies de pénétration dans l'organisme

- **Voie respiratoire** : en inhalant les fumées, poussières, vapeurs, aérosols...
- **Voie cutanée** : les produits traversent la peau ou les muqueuses.
- **Voie digestive** : en ingérant accidentellement un produit, en portant à sa bouche des mains souillées pour manger, boire ou fumer.

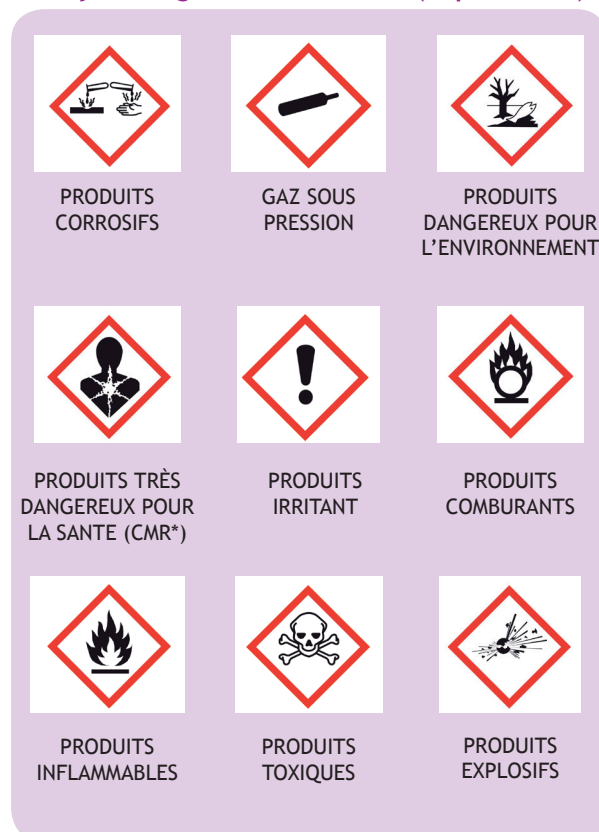
Ces trois voies d'exposition peuvent être simultanées : un aérosol peut à la fois pénétrer par les voies respiratoires, se déposer sur la peau et contaminer la bouche.

Vous êtes exposés à des produits chimiques ? Vous êtes enceinte ou envisagez une grossesse ? Parlez-en lors de votre visite médicale ou de votre entretien infirmier. Un suivi médical rapproché ou un changement temporaire de poste peuvent être envisagés en fonction de la dangerosité de l'agent chimique.

Comment reconnaître les produits dangereux ?

Grâce aux pictogrammes de danger qui figurent sur l'emballage du produit et sur les renseignements donnés par la Fiche de Données de Sécurité (FDS) que l'employeur doit détenir pour tout produit utilisé.

Système général harmonisé (depuis 2009)



* CMR : agents chimiques ayant, à moyen ou long terme, des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Consignes de premiers secours

- **En cas de contact avec la peau** : enlever les vêtements souillés et rincer la zone atteinte 10 mn sous l'eau du robinet. Consulter un médecin si des rougeurs ou des picotements apparaissent.
- **En cas de projection dans les yeux** : enlever les lentilles le cas échéant, puis rincer sous un filet d'eau ou au rince-œil les paupières ouvertes pendant 10 mn. Consulter un médecin ou un ophtalmologiste.
- **En cas d'inhalation** : quitter la pièce et respirer à l'air libre ; si une gêne respiratoire survient, contacter le SAMU (15).
- **En cas d'ingestion** : ne pas boire ni faire vomir ; appeler le centre antipoison et le SAMU pour connaître les recommandations en fonction du produit.

Centre antipoison (Marseille) : 04 91 75 25 25

SAMU : 15 ou 112

Pompiers : 18